



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'industrie de l'électricité entrevoit favorablement la perspective d'une meilleure prévisibilité

Ottawa (Ont.) – Le 23 juin 2010, l'honorable Jim Prentice, ministre de l'Environnement, a annoncé que le gouvernement du Canada allait réglementer les émissions de gaz à effet de serre résultant de la production d'électricité axée sur le charbon.

Le règlement proposé doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2015 et on prévoit qu'il permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 15 Mt.

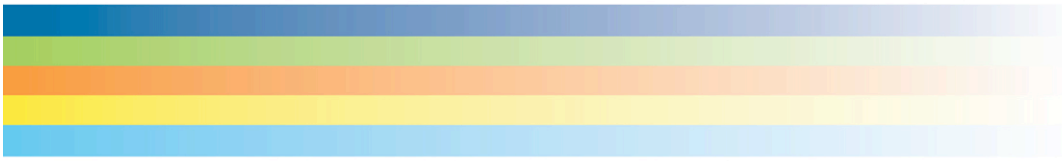
Le secteur de l'électricité sait gré au gouvernement fédéral de reconnaître que les installations de production au charbon du Canada sont des actifs ayant une longue durée de vie et qu'elles représentent une part importante du bilan de production d'électricité du pays. Le cadre stratégique étant désormais établi, l'industrie entrevoit favorablement la perspective d'une meilleure prévisibilité du processus décisionnel du gouvernement. C'est d'ailleurs avec impatience qu'elle attend le plaisir de s'associer à celui-ci en vue de l'élaboration de ce règlement.

« Il s'agit d'une bonne nouvelle pour tous les Canadiens. Ce règlement se traduira par des réductions réelles des émissions de gaz à effet de serre, d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre et de particules, a affirmé Pierre Guimond, président-directeur général de l'Association canadienne de l'électricité. Au sortir de la récession économique, l'industrie de l'électricité doit se préparer à affronter les défis de demain. L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci en seront l'un des principaux, compte tenu, en particulier, de la nécessité de répondre à la croissance à long terme prévue de la demande d'électricité au Canada. Travailler de concert avec le gouvernement à tous ses paliers nous permettra de remplir cet important mandat pour le bien-être économique et social de tous les Canadiens. »

À propos de l'ACÉ

Les membres de l'ACÉ assurent, sur une base quotidienne, la production, le transport et la distribution d'énergie électrique pour les clientèles industrielle, commerciale, résidentielle et institutionnelle de tout le Canada. L'ACÉ, qui est une association industrielle nationale, englobe tous les secteurs d'activités de l'industrie de l'électricité, qu'il s'agisse des entreprises d'électricité à intégration verticale et des négociants en énergie ou encore des fabricants et fournisseurs d'équipements, de technologies et de services. La participation au programme *Électricité durable* est une condition d'adhésion à l'ACÉ.





Canadian
Electricity
Association

Association
canadienne
de l'électricité

Renseignements complémentaires :

Francis Bradley
Vice-président
Tél. : 613-230-5027
Cell. : 613-218-6548
Courriel : bradley@electricity.ca

Louisa Hood
Directrice, Communications
Tél. : 613-688-2954
Cell. : 613-513-6990
Courriel : hood@electricity.ca

For more information, please visit: www.electricity.ca
Pour plus de renseignements, veuillez visiter: www.electricite.ca

